



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° DP 077 371 26 00037

Date de dépôt : 24/04/2026

Demandeur : SAS VILLANE

Pour : Installation de 7 panneaux
photovoltaïques

Adresse du terrain : 3 Ruelle Cricri à POMMEUSE
(77515)

ARRÊTÉ URBA 2026/045
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la déclaration préalable déposée le 24/04/2026 par VILLANE demeurant 14 RUE THEODORE BULLIER à SARCELLES (95200) ;

VU l'affichage en mairie en date du 28/04/2026 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la déclaration :

- Pour l'installation de 7 panneaux photovoltaïques ;
- Sur un terrain situé 3 Ruelle Cricri à POMMEUSE (77515) ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée du 15/11/2018 ;

VU la mise en compatibilité Déclaration de Projet en date du 02/09/2025

VU l'arrêté municipal n° 2026/023 en date du 20/03/2026 portant délégation de fonction dans le domaine de l'urbanisme à Madame Jacqueline DUCEILLIER ;

ARRÊTE

Article UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à **POMMEUSE**, le 04/05/2026

Le Maire
Victor IGNASIAK



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.